

Questions au Feuilleton

3. L'intérêt est calculé mensuellement selon le solde minimal du compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS) à un taux d'intérêt représentatif du rendement des obligations en circulation du gouvernement du Canada venant à échéance dans cinq ans, moins 1/8 p. 100. L'intérêt est crédité au compte à la fin de chaque trimestre.

	Pourcentage
4. Trimestre terminant le 31 mars 1960	6.1
Trimestre terminant le 30 juin 1960	5.4
Trimestre terminant le 30 septembre 1960	5.4
Trimestre terminant le 31 décembre 1960	4.0
Trimestre terminant le 31 mars 1961	4.0
Trimestre terminant le 30 juin 1961	4.3
Trimestre terminant le 30 septembre 1961	4.3
Trimestre terminant le 31 décembre 1961	4.0
Trimestre terminant le 31 mars 1962	4.0
Trimestre terminant le 30 juin 1962	3.9
Trimestre terminant le 30 septembre 1962	3.9
Trimestre terminant le 31 décembre 1962	5.4
Trimestre terminant le 31 mars 1963	4.4
Trimestre terminant le 30 juin 1963	4.7
Trimestre terminant le 30 septembre 1963	4.2
Trimestre terminant le 31 décembre 1963	4.6
Trimestre terminant le 31 mars 1964	4.6
Trimestre terminant le 30 juin 1964	5.0
Trimestre terminant le 30 septembre 1964	4.9
Trimestre terminant le 31 décembre 1964	5.0
Trimestre terminant le 31 mars 1965	5.0
Trimestre terminant le 30 juin 1965	4.7
Trimestre terminant le 30 septembre 1965	5.0
Trimestre terminant le 31 décembre 1965	5.1
Trimestre terminant le 31 mars 1966	5.4
Trimestre terminant le 30 juin 1966	5.5
Trimestre terminant le 30 septembre 1966	5.5
Trimestre terminant le 31 décembre 1966	5.9
Trimestre terminant le 31 mars 1967	5.7
Trimestre terminant le 30 juin 1967	5.0
Trimestre terminant le 30 septembre 1967	5.9
Trimestre terminant le 31 décembre 1967	6.1
Trimestre terminant le 31 mars 1968	6.7
Trimestre terminant le 30 juin 1968	7.3
Trimestre terminant le 30 septembre 1968	7.1
Trimestre terminant le 31 décembre 1968	6.4
Trimestre terminant le 31 mars 1969	7.2
Trimestre terminant le 30 juin 1969	7.3
Trimestre terminant le 30 septembre 1969	7.7
Trimestre terminant le 31 décembre 1969	8.1
Trimestre terminant le 31 mars 1970	8.6
Trimestre terminant le 30 juin 1970	7.7
Trimestre terminant le 30 septembre 1970	7.4
Trimestre terminant le 31 décembre 1970	7.6
Trimestre terminant le 31 mars 1971	5.8
Trimestre terminant le 30 juin 1971	5.6
Trimestre terminant le 30 septembre 1971	6.0
Trimestre terminant le 31 décembre 1971	6.0
Trimestre terminant le 31 mars 1972	5.4
Trimestre terminant le 30 juin 1972	6.7
Trimestre terminant le 30 septembre 1972	7.1
Trimestre terminant le 31 décembre 1972	6.9
Trimestre terminant le 31 mars 1973	6.3
Trimestre terminant le 30 juin 1973	6.8
Trimestre terminant le 30 septembre 1973	7.4
Trimestre terminant le 31 décembre 1973	7.3
Trimestre terminant le 31 mars 1974	7.3
Trimestre terminant le 30 juin 1974	7.7
Trimestre terminant le 30 septembre 1974	9.3
Trimestre terminant le 31 décembre 1974	9.2
Trimestre terminant le 31 mars 1975	7.3
Trimestre terminant le 30 juin 1975	6.8
Trimestre terminant le 30 septembre 1975	7.7
Trimestre terminant le 31 décembre 1975	9.1
Trimestre terminant le 31 mars 1976	8.7
Trimestre terminant le 30 juin 1976	9.0
Trimestre terminant le 30 septembre 1976	9.0
Trimestre terminant le 31 décembre 1976	8.7
Trimestre terminant le 31 mars 1977	7.8
Trimestre terminant le 30 juin 1977	8.1
Trimestre terminant le 30 septembre 1977	7.9

	Pourcentage
Trimestre terminant le 31 décembre 1977	8.1
Trimestre terminant le 31 mars 1978	8.2
Trimestre terminant le 30 juin 1978	8.8
Trimestre terminant le 30 septembre 1978	9.1
Trimestre terminant le 31 décembre 1978	9.1
Trimestre terminant le 31 mars 1979	10.2
Trimestre terminant le 30 juin 1979	10.2
Trimestre terminant le 30 septembre 1979	10.1
Trimestre terminant le 31 décembre 1979	11.1
Trimestre terminant le 31 mars 1980	12.0
Trimestre terminant le 30 juin 1980	14.3
Trimestre terminant le 30 septembre 1980	11.1
Trimestre terminant le 31 décembre 1980	13.6

5. a) CPRFP—\$11,976,713,992;

b) CPRFC—\$9,183,383,303;

c) CPRGRC—\$965,052,607.

6. CPRS—\$806,732,607.

7. Approximativement \$5,745,000,000.

8. Approximativement \$812,700,000.

9. Approximativement \$6,305,000,000.

10. Les soldes exposés dans la réponse à la question n° 5 n'auraient pas changés en raison d'un taux d'intérêt annuel plus élevé de 1 p. 100, puisque les trois lois stipulent que tous les gains d'intérêt des comptes de pension qui excèdent le taux hypothétique utilisé dans les rapports actuariels (c'est-à-dire l'intérêt au-dessus de 4 p. 100, jusqu'à la fin des années 1970 et tout dernièrement l'intérêt au-dessus de 6.5 p. 100) peuvent servir à réduire le coût d'amortissement des déficits actuariels occasionnés en grande partie par les augmentations de salaires. CPRS—\$838,100,000.

LES POSTES BILINGUES AU MINISTÈRE DES POSTES À TERRE-NEUVE

Question n° 2528—M. Cossitt:

1. Suite au rapport annuel de 1980 du Commissaire aux langues officielles selon lequel il n'y a aucun poste bilingue au ministère des Postes pour les 1,036 employés des Postes de Terre-Neuve, le gouvernement se propose-t-il de faire quelque chose et, le cas échéant, quel en est le détail?

2. Pourquoi faudrait-il des employés bilingues à Terre-Neuve?

3. A combien estime-t-on le pourcentage des résidents de Terre-Neuve qui ne parlent a) qu'anglais, b) que français?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les Postes canadiennes et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. En ce qui concerne Terre-Neuve, les Postes canadiennes assurent le service bilingue depuis plusieurs années au bureau de poste de Cap St-Georges, le seul endroit où ait été établie une demande réelle. Le maître de poste de ce bureau est à l'emploi des Postes canadiennes en vertu de la loi des Postes, et ne figure donc pas dans les chiffres avancés par le Commissaire aux langues officielles. Par ailleurs, Postes Canada s'engage à assurer les services bilingues à Labrador City en 1981-1982.